

90 GALLIENI

**Société en Nom Collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social : 107 Allée François Mitterrand
76100 ROUEN**

890 354 871 R.C.S. ROUEN

**PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS DE LA GERANCE
EN DATE DU 19 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-neuf Mai,

La société PIERRE DE SEINE, Société par actions simplifiée au capital de 350 000 euros, dont le siège social est à ROUEN (76100) – 22A Cours Camille Claudel – Bâtiment THEIA - 6^{ème} étage, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 823 857 925, représentée par sa Présidente, la Société ODYSSEE IMMOBILIER, elle-même représentée par sa Directrice Générale, la Société AVANTY INVEST., elle-même représentée par son Gérant Monsieur Jean-Charles DUPUIS,

Agissant en qualité de Gérante de la SNC 90 GALLIENI, sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

PREMIERE DECISION

En vertu de l'article 4 des statuts, la Gérante décide de transférer le siège social de ROUEN (76100) – 107 Allée François Mitterrand à ROUEN (76100) – 22A, cours Camille Claudel – Bâtiment THEIA – 6^{ème} étage, à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision collective ordinaire des associées.

DEUXIEME DECISION

Sous réserve de ratification par la prochaine décision collective ordinaire des associées, la Gérante décide en conséquence de la décision qui précède, de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à ROUEN (76100) – 22A, cours Camille Claudel – Bâtiment THEIA – 6^{ème} étage”.

Le reste de l'article demeure inchangé.

La Gérante décide également de supprimer l'article 28 des statuts et les annexes aux statuts compte tenu de leur caractère purement circonstanciel lié à la période de constitution et qui n'ont plus lieu de figurer à ce jour.

TROISIEME DECISION

La Gérante donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérante.

La Société PIERRE DE SEINE, Gérante :

Représentée par sa Présidente, la Société ODYSSEE IMMOBILIER,
elle-même représentée par sa Directrice Générale, la Société
AVANTY INVEST., elle-même représentée par son Gérant :

Monsieur Jean-Charles DUPUIS

